

◎小包郵便物に関する約定

(略称) 小包郵便物に関する約定

昭和四十四年十一月十四日 東京で作成  
 昭和四十六年七月一日 効力発生  
 昭和四十四年九月二十六日 署名の閣議決定  
 昭和四十四年十一月十四日 署名  
 昭和四十六年五月二十一日 国会承認  
 昭和四十六年六月三日 承認の閣議決定  
 昭和四十六年六月八日 承認書の寄託  
 昭和四十六年七月一日 わが国について効力発生  
 昭和四十六年六月二十一日 公布及び告示  
 (条約第一三号)

目次

ページ

前文……………五八九  
 序則……………五八九

第一 条	この約定の目的	五八九
第二 条	運送企業による業務の運営	五八九
第三 条	小包の種類	五九〇
第四 条	重量級	五九二
第一編	料金及び課金	五九三
第五 条	料金及び課金の構成	五九三
第一章	主要料金及び航空増料金	五九三
第六 条	主要料金	五九三
第七 条	航空増料金	五九四
第二章	追加料金及び課金	五九四
第一節	ある種類の小包の料金	五九四
第八 条	速達小包	五九四
第九 条	別配達小包	五九四
第十 条	課金別納小包	五九五
第十一 条	価格表記小包	五九五
第十二 条	せい弱な小包及び取扱い困難な小包	五九六

第二節	すべての種類の小包の料金及び課金	五九七
第十三条	追加料金	五九七
第十四条	料金率	五九九
第十五条	課金	六〇一
第三節	郵便料金の免除	六〇一
第十六条	業務小包	六〇二
第十七条	捕虜・被抑留者小包	六〇二
第二編	業務の実施	六〇二
第一章	引受条件	六〇二
第一節	引受けの一般条件	六〇二
第十八条	引受条件	六〇三
第十九条	禁制	六〇三
第二十条	大きさの制限	六〇五
第二十一条	誤って引き受けられた小包の取扱い	六〇六
第二十二条	差出しの際の差出人の指示	六〇七
第二節	引受けの特別条件	六〇八

第二十三条	価格表記小包	六〇八
第二十四条	課金別納小包	六〇九
第二章	配達及び転送の条件	六〇九
第一節	配達	六〇九
第二十五条	配達の一般的規則及び保管期間	六〇九
第二十六条	別配達小包の配達	六一〇
第二十七条	受取通知	六一〇
第二十八条	配達不能	六一〇
第二十九条	配達不能の小包の差出元への返送	六一二
第三十条	配達不能の小包の差出人による放棄	六一三
第二節	再発送	六一三
第三十一条	受取人の住所変更又はあて名変更による転送	六一三
第三十二条	誤送されて到着し、転送される小包	六一四
第三十三条	誤って引き受けられた小包の差出元への返送	六一五
第三十四条	業務の停止による差出元への返送	六一六

第三章 特別規定	六一六
第三十五条 与えられた指示の郵政庁による不遵守	六一六
第三十六条 差し迫った損壊又は腐敗のおそれがある物品を包有する小包	六一六
第三十七条 取戻し及びあて名の変更又は訂正	六一七
第三十八条 取調請求及び通報請求	六一七
第三編 責任	六一八
第三十九条 郵政庁の責任の原則及び範囲	六一八
第四十条 郵政庁の免責	六二〇
第四十一条 差出人の責任	六二二
第四十二条 郵政庁の間における責任の決定	六二二
第四十三条 賠償金の支払	六二五
第四十四条 支払を行なった郵政庁に対する賠償金の償還	六二六
第四十五条 差出人又は受取人からの賠償金の回収	六二七
第四編 郵政庁に帰属する割当料金及びその割当て	六二八
第一章 割当料金	六二八
第四十六条 発送及び到着の陸路割当料金	六二八

第四十七条	継越しの陸路割当料金	六二九
第四十八条	発送及び到着の陸路割当料金の引下げ又は引上げ	六三〇
第四十九条	海路割当料金	六三一
第五十条	海路割当料金の引下げ又は引上げ	六三三
第五十一条	送達線路の予測不能の変更に伴う新たな割当料金の適用	六三四
第五十二条	航空運送料の基本料金率及び計算	六三四
第五十三条	亡失し又は損傷した航空小包の航空運送料	六三六
第五十四条	発送及び到着の例外的割当料金	六三六
第二章	割当料金の割当て	六三六
第五十五条	一般原則	六三六
第五十六条	業務小包及び捕虜・被抑留者小包	六三七
第五編	雑則	六三七
第五十七条	条約の適用	六三七
第五十八条	この約定及びその施行規則に関する議案の承認の条件	六三七
第五十九条	この約定の非締約国から発し又はこれにあてた小包	六三九

第六編 最終規定	六三九
第六十條 この約定の効力発生及び有効期間	六三九
末 文	六三九

○小包郵便物に関する約定の最終議定書

前 文	六四〇
第一條 継越し	六四〇
第二條 例外的陸路割当料金	六四一
第三條 継越小包の運送の加重平均距離	六六二
第四條 海路割当料金	六六三
第五條 追加割当料金	六六三
第六條 特別料金率	六六五
第七條 追加料金	六六六
第八條 価格表記小包	六六六
第九條 責任の原則に対する例外	六六七
第十條 損害賠償	六六七

末 文……………六六八

## 小包郵便物に関する約定

万国郵便連合加盟国の政府の全権委員である下名は、千九百六十四年七月十日にウィーンで締結された万国郵便連合憲章第二十二條4の規定にかんがみ、合意により、かつ、同憲章第二十五條3の規定に従うことを条件として、次の約定を締結した。

### 序則

#### 第一条 この約定の目的

1 「小包郵便物」と称する郵便物で一個の重量が二十キログラムをこえないものは、締約国の間で、直接に又は一若しくは二以上の締約国の仲介により、交換することができる。

2 重量十キログラムをこえる小包郵便物の交換は、任意とする。

3 第十六條に規定する郵便業務上の小包郵便物については、1及び2の規定にかかわらず、重量の最大限度を三十キログラムとする。

4 この約定並びにその最終議定書及び施行規則において、「小包」という略称は、すべての小包郵便物について用いる。

#### 第二条 運送企業による業務の運営

1 この約定の締約国であつてその郵政庁が小包の運送を現に実施していないものは、鉄道企業及び海運企業にこの約定の

小包郵便物に関する約定

## ARRANGEMENT CONCERNANT LES COLIS POSTAUX

Les sous-signés, Plénipotentiaires des Gouvernements des Pays membres de l'Union, vu l'article 22, § 4 de la Constitution de l'Union postale universelle conclue à Vienne le 10 Juillet 1864, ont, d'un commun accord et sous réserve de l'article 25, § 3, de ladite Constitution, arrêté l'Arrangement suivant:

### Dispositions préliminaires

#### Article premier

##### Objet de l'Arrangement

1. Des envois éliminés, "colis postaux", dont le poids unitaire ne peut dépasser 70 kilogrammes peuvent être échangés entre les Pays contractants soit directement, soit par l'intermédiaire de l'un ou de plusieurs d'entre eux.

2. L'échange des colis postaux excédant 10 kilogrammes est facultatif.

3. Par dérogation aux §§ 1 et 2, les colis postaux remis au service postal et visés à l'article 16 peuvent atteindre le poids maximal de 30 kilogrammes.

4. Dans le présent Arrangement, dans son Protocole final et dans son Règlement d'exécution, l'abréviation "colis" s'applique à tous les colis postaux.

#### Article 2

Exploitation du service par les entreprises de transport

1. Tout Pays dont l'Administration postale ne se charge pas actuellement du transport des colis et qui adhère à l'Arrangement a le droit de faire recueillir les colis par les entreprises de chemins de fer et de navigation. Il peut, en même temps, nommer ou servir ses colis en provenance ou à destination de localités desservies par ces entreprises.

運送企業による業務の運営

前文  
序則

この約定の目的

規定を実施させる権能を有する。その締約国は、また、この業務を、それらの運送企業によつて連絡される地方から発し又はその地方にあつた小包に限定することができる。

2 1の締約国の郵政庁は、鉄道企業及び海運企業によるこの約定のすべての規定の完全な実施、特に交換業務のため、それらの運送企業と取決めを行なう。その郵政庁は、それらの運送企業とこの約定の他の締約国の郵政庁及び国際事務局との間のすべての関係につき、仲介者となる。

### 第三条 小包の種類

#### 小包の種類

1 「普通小包」とは、2及び3に定義する種類の小包について定める特別の手續に付されない小包をいう。

2 次の小包は、それぞれ次に定義するものをいう。

(a) 「価格表記小包」とは、価格の表記を有する小包をいう。  
 (b) 「課金別納小包」とは、差出人が配達に際して小包に課される郵便料金及び課金の全額を負担することを請求する小包をいう。その請求は、郵便物の差出しの際に行なうことができるものとし、また、差出しの後における請求を受理

することができる場合を除くほか、差出しの後受取人への配達の時までに行なうことができる。

(c) 「代金引換小包」とは、代金の取立てを要する小包で代金引換郵便物に関する約定に規定するものをいう。

(d) 「せい弱な小包」とは、こわれやすく、かつ、取扱いに特に注意しなければならぬ物品を包有する小包をいう。

(e) 「取扱い困難な小包」とは、次のものをいう。

2. L'Administration postale de ce Pays doit s'entendre avec les entreprises de chemins de fer et de navigation pour assurer la complète exécution, par ces dernières, de toutes les clauses de l'Arrangement, spécialement pour organiser le service d'échange. Elle leur sert d'intermédiaire pour toutes leurs relations avec les Administrations des autres Pays contractants et avec le Bureau international.

#### Article 3

#### Catégories de colis

1. Le "colis ordinaire" est celui qui n'est soumis à aucune des formalités spéciales prescrites pour les colis qui son définies aux §§ 2 et 3.

2. Est dit: nomme:

a) "colis avec valeur déclarée", tout colis qui comporte une déclaration de valeur;

b) "colis franc de taxes et de droits", tout colis pour lequel l'expéditeur demande à prendre en charge la totalité des taxes postales et des droits dont le colis peut être grevé à la livraison, cette demande peut être faite soit au dépôt, soit pour équivaloir être faite postérieurement au début (pour le moment) de la livraison au destinataire, soit dans les Pays qui ne peuvent accepter cette procédure;

c) "colis remboursé", tout colis grevé de remboursement et visé par l'Arrangement concernant les envois contre remboursement;

d) "colis fragile", tout colis contenant des objets pouvant se briser facilement et dont la manipulation doit être effectuée avec un soin particulier;

e) "colis encombrant";

- 一 第二十条1の制限又は郵政庁が相互間で定めることができる制限をこえる大きさの小包
- 二 形状若しくは構造のため他の小包とともに荷積みすることが容易でない小包又は特別の注意を必要とする小包
- 三 第二十条4に定める条件を満たす小包。もつとも、この小包を取扱い困難な小包とすることは、任意とする。
- (f) 「業務小包」とは、郵便業務上の小包であつて条約第十三条に定める条件で交換するものをいう。
- (g) 「捕虜・被抑留者小包」とは、条約第十四条に規定する捕虜若しくは機関が発受する小包をいう。
- 3 次の小包は、送達又は配達の方法に従い、それぞれ次に定義するものをいう。
- (a) 「航空小包」とは、二国間で航空運送を許される小包をいう。
- (b) 「速達小包」とは、通常郵便に利用される迅速な方法で送る限り用いて運送する小包をいう。
- (c) 「別配達小包」とは、名あて局に到着した後直ちに特別の配達人が住所に配達する小包又は、郵政庁が住所への配達を行なつていない国においては、特別の配達人が到着通知書を配達する小包をいう。もつとも、受取人の住所が到着局の配達区域外にある場合には、特別の配達人による配達には、義務的ではない。
- 4 価格表記小包、課金別納小包、代金引換小包、ぜい弱な小包、取扱い困難な小包、航空小包、速達小包及び別配達小包の交換については、差出郵政庁と名あて郵政庁との間の事前の取決めを必要とする。

小包郵便物に関する約定

<sup>1</sup> Tout colis dont les dimensions dépassent les limites fixées à l'article 20, § 1, ou celles que les Administrations peuvent fixer entre elles.

<sup>2</sup> Tout colis qui, par sa forme ou sa structure, ne se prête pas facilement au chargement avec d'autres colis ou qui exige des précautions spéciales.

<sup>3</sup> A titre facultatif, tout colis conforme aux conditions prévues à l'article 20, § 4.

<sup>f</sup> "Colis de service", tout colis relatif au service postal et échangé dans les conditions prévues à l'article 13 de la Convention.

<sup>g</sup> "Colis de prisonniers de guerre et internés", tout colis destiné aux prisonniers et aux organes visés à l'article 14 de la Convention ou expédié par eux.

<sup>3</sup> Est appelé, selon le mode d'acheminement ou de livraison:

a) "colis avion", tout colis admis au transport aérien entre deux Pays;

b) "colis urgent", tout colis qui, dans la mesure du possible, doit être transporté par les moyens rapides utilisés pour la poste aux lettres.

c) "colis express", tout colis qui, dès l'arrivée au bureau de destination, doit être livré à domicile par porteur spécial ou qui, dans les Pays dont les Administrations n'assurent pas la livraison à domicile, donne lieu à la remise, par porteur spécial, d'un avis d'arrivée, toutefois, si le domicile du destinataire est situé en dehors du rayon de distribution locale du bureau d'arrivée; la livraison par porteur spécial n'est pas obligatoire.

<sup>4</sup> L'échange des colis "avec valeur déclarée", "franc de taxes et de droits", "embourgeoisement", "fragiles", "encadrants", "avon", "urgents" et "express" exige l'accord préalable des Administrations d'origine et de destination.



料金及び課金

第一編 料金及び課金

第五条 料金及び課金の構成

料金及び課金の構成

1 郵政庁が小包郵便物の差出人及び受取人から徴収することのできる料金及び課金は、次条に規定する主要料金及び場合により次の料金から成る。

- (a) 第七条の航空増料金
- (b) 第八条から第十四条までの追加料金
- (c) 第二十九条3及び第三十一条6の料金及び課金
- (d) 第十五条の課金

2 1の料金は、この約定に別段の定めがある場合を除くほか、これを徴収した郵政庁が取得する。

第一章 主要料金及び航空増料金

第六条 主要料金

主要料金

1 郵政庁は、差出人から徴収する主要料金を定める。

2 主要料金は、割当料金と密接な関係を有するものとし、その徴収額の合計は、原則として、郵政庁が請求することのできる第四十六条から第五十四条までに規定する割当料金の額をこえてはならない。

小包郵便物に関する約定

Title I

Taxes et droits

Article 5

Composition des taxes et des droits

1. Les taxes et les droits que les Administrations sont autorisées à percevoir sur les expéditeurs et les destinataires de colis postaux sont constitués par les taxes principales définies à l'article 6 et, le cas échéant, par...

a) les surtaxes aériennes visées à l'article 7;

b) les taxes supplémentaires visées aux articles 8 à 14;

c) les taxes et droits visés aux articles 29, 53, et 31, 56;

ou les droits visés à l'article 15;

2. Sauf les cas prévus par le présent Arrangement, les taxes sont consenties par l'Administration qui les a perçues.

Chapter I

Taxes principales et surtaxes aériennes

Article 6

Taxes principales

1. Les Administrations établissent les taxes principales à percevoir sur les expéditeurs.

2. Les taxes principales doivent être en étroite relation avec les quotas-paies et, en règle générale, leur produit ne doit pas dépasser dans l'ensemble les quotas-paies que les Administrations sont autorisées à évaluer et qui sont prévus aux articles 46 à 54.

小包郵便物に関する約定

## 第七条 航空増料金

1 郵政庁は、航空路による小包の送達について徴収する航空増料金を定める。郵政庁は、航空増料金の決定にあたり、第一重量級よりも細分された重量段階を採用する権能を有する。

2 航空増料金は、運送料と密接な関係を有するものとし、その徴収額の合計は、原則として、支払うべき運送料の額をこえてはならない。

3 航空増料金は、利用される送達線路のいかんを問わず、同一名あて国の全領域について均一とする。

## 第二章 追加料金及び課金

### 第一節 ある種類の小包の料金

#### 第八条 速達小包

1 速達小包に対しては、普通小包について適用する主要料金の二倍の額の主要料金を課する。

2 速達航空小包に対しては、そのままの航空増料金、すなわち、二倍としない額の航空増料金を課する。

#### 第九条 別配達小包

1 別配達小包に対しては、「別配達料」と称する追加料金を課

別配達小

航空増料金

追加料金及び課金

ある種類  
の小包の  
料金

速達小包

#### Article 7

#### Surtaxes aériennes

1. Les Administrations établissent les surtaxes aériennes à percevoir pour l'acheminement des colis par la voie aérienne. Elles ont la faculté d'adopter, pour la fixation des surtaxes, des échelons de poids inférieurs à la première coupe de poids.

2. Les surtaxes doivent être en étroite relation avec les frais de transport et, en règle générale, leur produit ne doit pas dépasser, dans l'ensemble, les frais à payer pour le transport.

3. Les surtaxes doivent être uniformes pour tout le territoire d'un même Pays de destination, quel que soit l'acheminement utilisé.

#### Chapitre II

#### Taxes supplémentaires et droits

#### Section I

#### Taxes visant certaines catégories de colis

#### Article 8

#### Colis urgents

1. Les colis urgents sont passibles d'une taxe principale double de celle qui est applicable aux colis ordinaires.

2. Les colis savon urgents sont passibles d'une surtaxe aérienne simple, c'est-à-dire sans doublement.

#### Article 9

#### Colis express

1. Les colis express sont passibles d'une taxe d'acheminement double de celle qui est applicable aux colis ordinaires.



- を徴収する。
- (a) この編において認める料金
- (b) 条約第十八条の表(1)又は条約の最終議定書第十七条の書留料をこえない額の発送料。もつとも、その徴収は、任意とする。
- (c) 次の表に掲げるいずれかの方式に従つて算出する普通価格表記料

第一方式	表記金額二〇〇フラン又はその端数ごとに	陸路運送に参加する郵政庁ごとに五サンチーム利用する海運業務ごとに一〇サンチーム
第二方式	表記金額二〇〇フラン又はその端数ごとに	最高限五〇サンチーム又は、内国業務の料金が五〇サンチームをこえる場合には、その料金

2 不可抗力によつて生ずることがある危険を負担することを受諾する郵政庁は、1の料金のほか、不可抗力危険負担料を徴収することができる。この料金は、普通価格表記料との合計額が1(c)の表に定める第二方式の最高限度額をこえないように定める。

第十二条 せい弱な小包及び取扱い困難な小包

1 せい弱な小包及び取扱い困難な小包に対しては、主要料金の五十パーセントに相当する額の追加料金を課する。小包がせい弱かつ取扱い困難である場合も、同様とする。なお、こ

a) taxes autorisées dans le présent titre;

b) à titre facultatif, taxe d'expédition égale au maximum à la taxe de recommandation fixée à l'article 18, lettre 1), de la Convention ou à l'article XVII de son Protocole final;

c) taxe ordinaire d'assurance calculée selon l'une ou l'autre des formules ci-dessous:

Première formule	par 200 francs ou fraction de 200 francs déclarés	5 centimes par Administration participant au transport territorial 10 centimes par service
Deuxième formule	par 200 francs ou fraction de 200 francs déclarés	maritime emprunté 50 centimes au maximum ou la taxe du service inférieur si elle est plus élevée

2 En outre, est autorisée la perception, par les Administrations qui acceptent de recevoir les colis pouvant égarer du cas de force majeure, d'une "taxe pour risque de force majeure" à taxe de manière que la somme totale formée par cette taxe et la taxe ordinaire d'assurance ne dépasse pas le maximum prévu au 1), lettre c), deuxième formule formulée.

Article 12

Coûts fragiles, Coûts encombrants

1. Les colis fragiles et les colis encombrants sont passibles d'une taxe supplémentaire égale à 50 % de la taxe principale, si le colis est fragile et encombrant, à la taxe supérieure mentionnée par cet article d'une seule fois. Toutefois, les surtaxes suivantes réduites à des colis ne subissant aucune fragilisation:

せい弱な小包  
取扱い困難な小包

これらの小包に係る航空増料金は、引き上げることができない。

2 料金の合計額は、切上げにより五サンチームで整除することができ、金額とする。

## 第二節 すべての種類の小包の料金及び課金

### 第十三条 追加料金

郵政庁は、次の追加料金を徴収することができる。

(a) 輸出税関手続料。この料金は、差出郵政庁が税関への小包の提示について徴収する。その徴収は、原則として小包の差出しの際に行なう。

(b) 通関料。この料金は、名あて郵政庁が小包の税関への交付及び通関につき又は単に税関への交付について徴収する。その徴収は、特別の合意がない限り、受取人への小包の配達の際に行なう。ただし、課金別納小包に関しては、通関料は、差出郵政庁が名あて郵政庁のために徴収する。

(c) 配達料。この料金は、名あて郵政庁が小包の住所への配達を試みた回数に応じて徴収することができる。ただし、別配達小包については、住所への第二回以後の配達の試みについてのみ徴収することができる。

(d) 配達不能通知料。この料金は、第二十八条3に定める条件に従って徴収する。

(e) 到着通知料。この料金は、名あて郵政庁が自国の法令によつてその徴収を義務づけられており、かつ、住所への配

小包郵便物に関する約定

2. La taxe totale est arrondie au demi-décime supérieur s'il y a lieu.

Section II  
Taxes et droits visant toutes les catégories de colis.

### Article 13

#### Taxes supplémentaires

Les Administrations sont autorisées à percevoir les taxes supplémentaires suivantes :

a) Taxe pour formalités douanières à l'exportation, perçue par l'Administration d'origine pour la présentation à la douane, en règle générale la perception s'opère au moment du dépôt du colis.

b) Taxe de dédouanement, perçue par l'Administration de destination soit pour la remise à la douane et le dédouanement, soit pour la remise à la douane seulement, sauf entente spéciale. La perception s'opère au moment de la livraison du colis au destinataire, toutefois, lorsqu'il s'agit de colis francs de taxes et de droits, la taxe de dédouanement est perçue par l'Administration d'origine au profit de l'Administration de destination.

c) Taxe de livraison, cette taxe peut être perçue par l'Administration de destination, à partir de l'instant que le colis est présenté à domicile, néanmoins, pour les colis express, elle ne peut être perçue que pour les présentations à domicile postérieures à la première.

d) Taxe et avis de non livraison, perçue dans les conditions fixées à l'article 28, § 3.

e) Taxe et avis d'arrivée, perçue par l'Administration de destination, quand sa législation lui en fait obligation et quand cette Administration n'a assurée pas la livraison à domicile, pour tout avis donné, avec ou sans avis d'arrivée éventuellement remis, au domicile du destinataire, sauf pour le premier avis des colis express.

達を実施していない場合に、受取人の住所に配達することがある最初の通知書（別配達小包の最初の通知書を除く。）又はその後の通知書について徴収する。

(f) 再装料。この料金は、内容品を保護するため自国の領域において小包を再装しなければならなかった最初の国の郵政庁に支払われる。この料金は、受取人又は場合により差出人から回収する。

(g) 留置郵便料。この料金は、名あて郵政庁が留置とされている小包につき交付の際に徴収する。

(h) 保管料。この料金は、所定の期間内に引き取られなかった小包（留置とされているか住所にあてられているかを問わない。）につき、配達を行なう郵政庁が、許された期間をこえてその小包を保管した郵政庁のために徴収する。

(i) 受取通知料。この料金は、差出人が第二十七条の規定に基づいて受取通知を請求した場合に徴収する。

(j) 船積通知料。この料金は、郵政庁が船積通知の業務を行なうことを受諾した国の間で、差出人が自己に船積通知書を送付することを請求した場合に徴収する。

(k) 第三十八条4の取調料  
取戻料又はあて名変更料

(l) 不可抗力危険負担料。この料金は、不可抗力によつて生ずることがある危険を負担することを受諾する郵政庁が徴収する。

第十四条 料金率

h) taxe de remballage due à l'Administration du pays sur le territoire duquel un colis a dû être remballé afin d'en protéger le contenu; elle est récupérée sur le destinataire ou, le cas échéant, sur l'expéditeur.

g) taxe de poste restante perçue par l'Administration de destination au moment de la livraison, sur tout colis adressé poste restante.

h) taxe de magasinage sur tout colis qui n'a pas été retiré dans les délais prescrits, que ce colis soit adressé poste restante ou autrement; elle est perçue par l'Administration qui effectue le service, au profit des Administrations dans les services desquelles le colis a été gardé au-delà des délais admissibles.

i) taxe d'avis de réception, lorsque l'expéditeur demande un avis de réception conformément à l'article 27.

j) taxe d'avis d'embarquement, perçue, dans les relations entre les Pays dont les Administrations acceptent d'assurer ce service, lorsque l'expéditeur demande qu'un avis d'embarquement lui soit adressé.

k) taxe de réclamation visée à l'article 38, § 4.

l) taxe de demande de retrait ou de modification d'adresse.

m) taxe pour risques de force majeure, perçue par les Administrations acceptant de couvrir les risques susceptibles de découler d'un cas de force majeure.

前条に掲げる追加料金の料金は、次の表に従って定める。

料金の名称	金額	備考
(a) 差出郵政庁が徴収する輸出税 関手統料	小包一個につき 最高限一フラン	
(b) 名あて郵政庁が徴収する通関料	小包一個につき 最高限二フラン	
(c) 配達料	内国制度における料金と同額	
(d) 配達不能通知料	最高限六〇サン チーム	配達不能通知書の交付の結果、新たな指示が電信によつて送達される場合には、差出人又は第三者は、この料金のほかに電報料を納付する。
(e) 到着通知料	内国制度における普通書状の重量段階の料金に等しい額を最高限度とする額	
(f) 再装料	小包一個につき 最高限一フラン	この料金は、全運送路を通じて一回に限り適用する。
(g) 留置郵便料	内国制度における料金と同額	
(h) 保管料	国内法令で定める料金を従つて徴収する額	最高限一〇フランとし、又は、国内法令で定める最高限度額が一〇フランをこえる場合には、その額を最高限度とする。
(i) 受取通知料	差出しの際	受取通知が航空路によつて自己

小包郵便物に関する約定

Designation de la taxe	Montant	Observations
1 Taxe pour formalités douanières à l'exportation perçue par l'Administration des Douanes	1 Franc, au plus au maximum	1. Taxe perçue au maximum
2 Taxe de remboursement perçue par l'Administration des Douanes	2 Francs, au plus au maximum	2. Taxe perçue au maximum
3 Taxe de livraison	même taxe que dans le régime intérieur	3. La taxe de livraison de l'étranger non livrée de manière satisfaisante doit être remboursée au porteur en outre de sa responsabilité
4 Taxe de non-livraison	60 centimes au maximum	5. Si la lettre de livraison de l'étranger non livrée de manière satisfaisante doit être remboursée au porteur en outre de sa responsabilité
5 Taxe de suivi d'expédition	au maximum, taxe égale à celle d'une lettre ordinaire du premier intérieur de poids ou régime intérieur	
6 Taxe de emballage	1 Franc par colis au maximum	Cette taxe ne doit être appliquée qu'une fois seulement au cours du voyage et pour le colis
7 Taxe de poste restante	même taxe que dans le régime intérieur	
8 Taxe de magasinage	au maximum, la taxe fixée par la législation intérieure	Au maximum de 10 Francs ou le maximum fixé par la législation intérieure si ce n'est plus élevé
9 Taxe de frais de réception	au moment du dépôt	A cette taxe s'ajoute la taxe de premier

小包郵便物に関する約定

(l) 取戻料又はあて名変更料	最高限二フラン	(a) 請求が航空路によつて送達される場合には、所要の航空増料金をこの料金に加算する。 (b) 請求が電報によつて送達される場合には、所要の電報料をこ	80 centimes au maximum si l'expédition a été faite par service aérien si celui-ci est plus lente.	Si l'expéditeur a demandé au destinataire de lui adresser sa correspondance par voie aérienne.
(k) 取調料	六〇サンチーム 最高限九〇サンチーム	(a) 請求が電報によつて送達されることを差出人が希望する場合には、この料金に電報料を加算する。	80 centimes au maximum si l'expédition a été faite par service aérien si celui-ci est plus rapide.	Lorsque la demande doit être transmise par voie aérienne ou par voie électrique, la taxe affranchie au transport aérien ou la taxe télégraphique selon des modalités dont être avisé si l'expéditeur a exprimé le désir que sa correspondance lui soit transmise par voie aérienne.
(j) 船積通知料	小包一個につき	請求が航空路又は電信によつて送達される場合には、差出人は、この料金のほかに、場合に応じて航空運送のための料金又は電報料を納付する。受取通知が航空路によつて自己に送達されることを差出人が希望する場合には、さらに、所要の航空増料金を納付する。	60 centimes par colis.	A cette taxe s'ajoute la taxe télégraphique si l'expéditeur a exprimé le désir que sa correspondance lui soit transmise par voie télégraphique.
(i) 船積通知料	最高限二フラン	(a) 請求が航空路によつて送達される場合には、所要の航空増料金をこの料金に加算する。 (b) 請求が電報によつて送達される場合には、所要の電報料をこ	ii) taxe de demande de renseignements de modification de adresse.	A cette taxe s'ajoute la taxe télégraphique si l'expéditeur a exprimé le désir que sa correspondance lui soit adressée par voie aérienne.

(m) 不可抗力危険負担料	(a) 価格表記小包の料金の額 第十一条2 ない小包 小包一個につき最高限六〇サンチーム	の料金に加算する。

第十五条 課金

1 名あて郵政庁は、名あて国において郵便物に課される課金、特に関税を受取人から徴収することができる。

2 郵政庁は、次の小包につき課金（関税を含む。）が取り消されるように自国の権限のある当局と交渉することを約束する。

- (a) 差出元に返送する小包
- (b) 第三国に転送する小包
- (c) 差出人が放棄した小包
- (d) 自己の業務において亡失し、又は内容品の全面的損傷を理由として棄却した小包
- (e) 自己の業務において盗取され又は損傷した小包。この場合には、課金の取消しは、不足する内容品の価格又は内容品の価格の低下についてのみ請求する。

第三節 郵便料金の免除

小包郵便物に関する約定

m) taxe pour risque de force majeure	a) montant prévu à l'article 11, § 2, en ce qui concerne les colis avec valeur déclarée	
	b) 60 centimes par colis au maximum, en ce qui concerne les colis sans valeur déclarée	

Article 15  
Droits

1. Les Administrations de destination sont autorisés à percevoir, sur les destinataires, tous droits, notamment les droits de douane, dont les envois sont grevés dans le pays de destination.

2. Les Administrations s'engagent à intervenir auprès des autorités compétentes de leur Pays pour que les droits (y compris les droits de douane) soient annulés quand il s'agit de :

- a) renvoyés à l'origine;
- b) respectés sur un tiers Pays;
- c) abandonnés par l'expéditeur;
- d) perdus dans leur service ou détruits pour cause de valeur totale du contenu.

et spoliés ou saisis dans leur service. Dans ces cas, l'annulation des droits n'est demandée que pour la valeur du contenu manquant ou pour la dépréciation subie par le contenu.

Section III  
Franchise postale

の免除

第十六条 業務小包

Article 16  
Colis de service

業務小包

1 次のように交換される郵便業務上の小包については、郵便料金を免除する。

1. Sont exonérés de toutes taxes postales les colis traités au service postal et échangés entre :

- (a) 郵政庁の間で
  - (b) 郵政庁と国際事務局との間で
  - (c) 加盟国の郵便局の間で
  - (d) 郵便局と郵政庁との間で
- 2 郵便業務上の航空小包(国際事務局が差し出すものを除く。)については、航空増料金を支払わない。

a) les Administrations postales;

b) les Administrations postales et le Bureau international;

c) les bureaux de poste des Pays membres;

d) les bureaux de poste et les Administrations postales.

2. L'exception de ceux qui émanent du Bureau international, n'acquiert pas les surtaxes aériennes.

第十七条 捕虜・被抑留者小包

Article 17  
Colis de prisonniers de guerre et internés

捕虜・被抑留者小包

捕虜・被抑留者小包については、条約第十四条の規定に従って郵便料金を免除する。もつとも、航空小包については、航空増料金を徴収する。

第二編 業務の実施

業務の実施

第一章 引受条件

Titre II  
Exécution du service  
Chapitre I  
Conditions d'admission

第一節 引受けの一般条件

引受けの一般条件

第十八条 引受条件

Section I  
Conditions générales d'admission  
Article 18  
Conditions d'acceptation

Les colis de prisonniers de guerre et internés sont exonérés de toutes taxes en vertu de l'article 14 de la Convention. Toutefois, les colis sont soumis à la perception des surtaxes aériennes.

小包は、発送が許されるためには、次の条件を満たしていなければならず、また、内容品が次条の禁制及び運送に参加する郵政庁の領域において適用される禁制又は制限に抵触するものであつてはならない。

- (a) 第三条の規定の適用上差出しを認められるいずれかの小包の種類に属すること。
- (b) 内容品の性質及び運送の条件に適應する包装を有すること。
- (c) 第一条及び第二十条に定める重量及び大きさの条件を満たしていること。
- (d) 差出局の要求するすべての料金が前納されていること。

### 第十九条 禁制

次の物品は、小包に入れてはならない。

- (a) すべての種類の小包については、
  - 一 その性質上又はその包装のため、取扱者に危害を及ぼし、又は他の小包若しくは郵便設備を汚染し若しくは損傷するおそれがある物品
  - 二 あへん、モルヒネ、コカインその他の麻薬。ただし、この禁制は、これらの物品が医療上又は学術上の目的で送付されることを許す国にあつて行なわれる発送については、適用しない。
- 三 現実的かつ对人的な通信の性質を有する書類並びに差出人、受取人及びこれらの者の同居人を除く者の間で交換される各種類の通常郵便物。ただし、次に掲げるもの

小包郵便物に関する約定

Sous réserve que le contenu ne tombe pas sous le coup des interdictions énumérées à l'article 19 ou sous celui des interdictions ou des restrictions applicables dans le territoire d'une ou de plusieurs Administrations départementales à l'expédition, tout colis, pour être admis à l'expédition, doit :

a) appartenir à une catégorie de colis admise en application de l'article 3.

b) avoir un emballage adapté à la nature du contenu et aux conditions du transport.

c) répondre aux conditions de poids et de dimensions fixées par les articles 1 et 20.

d) être affranchi de toutes taxes exigibles par le bureau d'origine.

#### Article 19

#### Interdictions

L'insertion des objets ci-dessous est interdite :

a) dans toutes les catégories de colis :

1° les objets qui, par leur nature ou leur emballage, peuvent présenter du danger pour les agents, sauf ou détroquer les autres colis ou l'équipement postal ;

2° l'opium, le morphine, le cocaine et autres stupéfiants, toutefois, cette interdiction ne s'applique pas aux expéditions effectuées dans un but médical ou scientifique pour les Pays qui les admettent à cette condition.

3° les documents ayant le caractère de correspondance actuelle et personnelle ainsi que les correspondances de toute nature échangées entre des personnes autres que l'expéditeur et le destinataire ou les personnes habitant avec eux, à l'exception :

を除く。

もつばら輸送商品に関する書類、すなわち、送り状、明細表、発送通知書又は荷渡指図書のうちいずれか一つであつて、不可欠な事項のみを記載し、かつ、開封としたもの

録音した又は録音しないレコード、テープ及びワイヤ、情報処理装置用のカード、磁気テープその他これらに類する物品並びにQSLカードであつて、差出郵政庁が現実的かつ対人的な通信の性質を有しないと認め、かつ、小包の差出人、受取人及びこれらの者の同居人の間で交換されるもの

四 関係郵政庁の内国規則が許す場合には、さらに、現実的かつ対人的な通信の性質を有する各種類の通常郵便物及び書類であつて、小包の差出人、受取人及びこれらの者の同居人の間で交換されるもの

五 爆発性又は発火性の物質その他危険性がある物質。ただし、郵政庁は、携帯銃砲用の装薬した金属性の雷管及び実包、不爆発性の大砲用信管原料並びにマッチ、引火しやすいフィルム、原料セルロイド又はセルロイド製品の運送について取決めを行なうことができる。

六 わいせつ又は不道徳な物品

七 名あて国において輸入又は流布が禁止されている物品

(b) 価格表記を許す二国の間で交換される小包で価格表記としないものについては、硬貨、銀行券、紙幣、各種の持参

1 - d'un des documents ci-dessus, non fermé, réduit à ses énonciations constitutives et se rapportant exclusivement aux marchandises transportées: facture, bordereau ou avis d'expédition, bon de livraison.

1 - des disques phonographiques, des bandes et des films soumis ou non à un enregistrement sonore des cartes mécanographiques, des bandes magnétiques ou d'autres moyens sensibles et des cartes OSI, le cas échéant, l'Administration d'origine estime qu'ils ne présentent pas le caractère de correspondance actuelle et personnelle et lorsqu'ils sont échangés entre l'expéditeur et le destinataire du colis ou des personnes habitant avec eux.

1 - des objets explosifs et des documents de toute nature ayant le caractère de correspondance actuelle et personnelle, autres que les précédents, échangés entre l'expéditeur et le destinataire du colis ou des personnes habitant avec eux, si la réglementation intérieure des Administrations intéressées le permet.

4 - les objets vovants, à moins que leur transport par la poste ne soit autorisé par la réglementation postale des Pays intéressés.

5 - les matières explosibles, inflammables ou autres matières dangereuses. Toutefois, les Administrations peuvent s'entendre pour le transport des capsules et des cartouches métalliques chargées pour les armes à feu portatives, des éléments de fusées d'artillerie incendiables et des allumettes, des films inflammables, du celluloid brut ou des objets fabriqués en celluloid.

6 - les objets obscènes ou immoraux.

7 - les objets dont l'importation ou la circulation est interdite dans le Pays de destination.

10 - dans les colis sans valeur déclarée, échangés entre deux Pays qui admettent la déclaration de valeur, les pièces de monnaie, les billets de banque, les billets de monnaie ou les valeurs quelconques au porteur, le palme.

人私有価証券、加工した又は加工しない白金、金又は銀、  
珠玉、寶石その他の貴重品。この規定は、価格表記小包を  
許す二の郵政庁の間の小包の交換が価格表記小包を許さな  
い郵政庁の開袋縫越しによる仲介によらなければ行なうこ  
とができない場合には、適用しない。各郵政庁は、価格表  
記とした又は価格表記としない郵便物であつて自国の領域  
に発着し又は自国の領域を経由して開袋で縫ぎ越されるも  
のに金の地金を入れることを禁止し、又はその郵便物を一  
定の実価以下のものに限定する権能を有する。

## 第二十条 大きさの制限

1 平面路又は航空路によつて運送される小包は、第三条2(e)  
の規定の適用上取扱い困難な小包とされるものを除くほか、  
長さについては一・五メートル、長さとし長さ以外の方向に計  
つた最大の横周との合計については三メートルをこえてはな  
らない。

2 すべての小包につき又は単に航空小包につき1に定める大  
きさを認めることができない郵政庁は、これに代えて次の大  
きさの制限を採用することができる。

一メートル

長さとし長さ以外の方向に計つた最大の横

二メートル

周との合計

3 小包の大きさは、当該小包の送達方法のいかんを問わず、  
条約第十七条1に定める書状の大きさの最小限度に達してい  
なければならぬ。

小包郵便物に関する約定

1 or ou l'agent, manufacturiers au noir, les pierres, les bijoux et autres objets précieux. Cette disposition  
n'est pas applicable lorsque l'échange des colis entre deux Administrations concernées les colis avec valeur  
déclarée n'est effectué qu'entre les bureaux de destination et de provenance. Chaque Administration a le droit d'interdire l'importation de colis avec  
ou sans valeur déclarée en provenance ou à destination de son territoire ou l'exportation de colis avec ou sans  
valeur déclarée de son territoire, ou de limiter la valeur réelle de ses envois.

## Article 20

### Limites de dimensions

1 Seul à être considérés comme colis encombrants par application de l'article 3, § 2, lettre e), les colis  
transportés par voie de surface ou par voie aérienne ne doivent pas dépasser 1,50 mètre pour l'une quelconque  
des dimensions et 3 mètres pour la somme de la longueur et du plus grand pourtour par s'ils ont un caractère par  
celsus de la longueur.

2 Les Administrations qui ne sont pas en mesure d'admettre, pour tous les colis ou pour les colis avec  
souvent, les dimensions prévues au § 1 peuvent adopter en lieu et place les dimensions suivantes: 1 mètre pour  
toute quelconque des dimensions, 2 mètres pour la somme de la longueur et du plus grand pourtour par s'ils ont un  
sans valeur déclarée que celui de la longueur.

3 Quel que soit leur mode de transport, les colis ne doivent pas comporter de dimensions inférieures aux  
dimensions minimales prévues pour les lettres à l'article 17, § 1, de la Convention.

- 4 1に定める大きさを認める郵政庁は、大きさが2に定める限度をこえる小包で重量十キログラムを下るものにつき、第十二条の料金と同額の追加料金を徴収する権能を有する。
- 5 小包は、2の規定にかかわらず、長さ一・〇五メートルをこえない限り、取扱い困難な小包としてはならない。

## 第二十一条 誤つて引き受けられた小包の取扱い

- 1 第十九条(a)に掲げる物品を包有する小包は、誤つて引き受けられて発送された場合には、その物品の包有を発見した郵政庁の属する国の法令に従つて取り扱う。ただし、同条(a)二、五及び六に掲げる物品を包有する小包は、いかなる場合にも、名あて地に送達せず、受取人に配達せず、また、差出元に返送しない。

- 2 第十九条(a)三の規定によつて包有を許されない通常郵便物が単に通入れられている場合には、その郵便物は、条約第二十四条の規定に従つて取り扱うものとし、当該小包は、これを理由として差出元に返送することができない。

- 3 価格表記を許す二国の間で交換される小包で価格表記としないものが第十九条(b)に掲げる物品を包有する場合には、誤りを発見した継越郵政庁は、その小包を差出元に返送する。小包が名あて郵政庁に到着した後にはその誤りが発見された場合には、名あて郵政庁は、自国の規則で定める条件に従い、受取人にその小包を配達することができる。その規則がその配達を許さない場合には、その小包は、差出元に返送するものとし、その返送については、第三十三条の規定を適用す

誤つて引き受けられた小包の取扱い

4. Les Administrations qui admettent les dimensions fixées au § 1 ont la faculté de percevoir, pour les colis dont les dimensions dépassent les limites indiquées au § 2 mais dont le poids est inférieur à 10 kg, une taxe supplémentaire égale à celle qui est prévue à l'article 12.

5. Par dérogation au § 2, les colis ne doivent pas être considérés comme encombrants tant que leur longueur n'excède pas 1,05 mètre.

## Article 21

Traitement des colis acceptés à tort

1. Lorsque les colis qui contiennent les objets cités à l'article 19, lettre a), ont été acceptés à tort à l'étranger, ils doivent être traités, selon la législation du pays de l'Administration qui en constate la présence, tout comme les colis contenant les objets visés au même article, lettre a), chiffres 2°, 5° et 6°, ne sont en aucun cas ni admettent destination, ni livrés aux destinataires, ni renvoyés à l'origine.

2. S'il s'agit de l'insertion d'une valeur correspondante non autorisée au sens de l'article 19, lettre a), chiffre 3 cette correspondance est traitée de la manière prescrite à l'article 24 de la Convention et, pour ce motif, le colis ne peut être renvoyé à l'origine.

3. Lorsque les colis sans valeur déclarée échangés entre deux pays qui admettent la déclaration de valeur contiennent les objets cités à l'article 19, lettre b), ils doivent être renvoyés à l'origine par l'Administration de l'envoi qui constate l'erreur. Si l'erreur n'est constatée qu'après réception dans l'Administration de destination, celle-ci est autorisée à livrer le colis au destinataire, aux conditions fixées par sa réglementation. Si celle-ci n'admet pas la livraison, le colis doit être renvoyé à l'origine en faisant application de l'article 33.

4 3の規定は、重量又は大きさが許容限度を著しくこえる小包についても適用する。もつとも、その小包は、課されることがある料金を受取人があらかじめ納付した場合には、受取人に配達することができる。

5 誤つて引き受けられた小包が受取人に配達されずかつ差出元に返送されない場合には、差出郵政庁は、その小包について適用された取扱いに関し詳細な通報を受ける。

## 第二十二条 差出しの際の差出人の指示

- 1 差出人は、小包の差出しの際に、配達不能の場合にその小包について適用すべき取扱いを指示しなければならない。
- 2 差出人は、次の事項のうち一のみを指示することができる。
  - (a) 差出人に対して配達不能通知書を送付すること。
  - (b) 名あて国に居住する第三者に対して配達不能通知書を送付すること。
  - (c) 平面路又は航空路により直ちに差出人に対して小包を返送すること。
  - (d) 一定の期間が満了した後に平面路又は航空路により差出人に対して小包を返送すること。
  - (e) 必要があるときは平面路又は航空路によつて小包を転送した後に、場合により第二十八条1(c)の特別の指示に従つて、他の受取人に対してその小包を配達すること。
- (f) 最初の受取人に配達するため平面路又は航空路によつて小包を転送すること。

小包郵便物に関する約定

1. Le 3 est applicable aux colis dont le poids ou les dimensions dépassent sensiblement les limites admises; toutefois, ces colis peuvent être livrés, le cas échéant, au destinataire si celui-ci a préalablement acquitté les taxes requises.

5. Lorsqu'un colis adressé à tort n'est ni livré au destinataire, ni renvoyé à l'origine, l'Administration d'origine doit être informée, d'une manière précise, du traitement appliqué à ce colis.

### Article 22

#### Instructions de l'expéditeur au moment du dépôt

1. Au moment du dépôt d'un colis, l'expéditeur est tenu d'indiquer le traitement à appliquer en cas de non-livraison.

2. Il ne peut donner que l'une des instructions suivantes:

a) envoi d'un avis de non-livraison à lui-même;

b) envoi d'un avis de non-livraison à un tiers domicilié dans le pays de destination;

c) envoi immédiat à l'expéditeur, par voie de surface ou par voie aérienne;

d) envoi à l'expéditeur, par voie de surface ou par voie aérienne, à l'expiration d'un certain délai;

e) livraison à un autre destinataire, au besoin après réexpédition, par voie de surface ou par voie aérienne (les sous-réserve des particularités prévues à l'article 28, § 1, lettre c), chiffre 2°);

f) réexpédition, par voie de surface ou par voie aérienne, du colis aux fins de remise au destinataire primitif;

(g) 差出人の危険負担で小包を売却すること。  
差出人が小包を放棄すること。

3 郵政庁は、自国の法令が許さない場合には、2 (a)、(b)及び (g)の指示を認めない権能を有する。

第二節 引受けの特別条件

第二十三条 価格表記小包

価格表記小包

1 価格表記小包の価格の表記は、次の規則に従う。

(a) 郵政庁に関しては、

一 各郵政庁は、それぞれ、価格の表記を一定の金額以下に制限する権能を有する。この金額は、千フラン又は、内国業務において採用されている限度額が千フラン未満である場合には、その限度額を下ることができない。

二 郵政庁が異なる限度額を採用した国の間では、それらの郵政庁は、最も低い限度額を相互に遵守する義務を負う。

(b) 差出人に関しては、

一 差出人は、小包の内容品の実価をこえる価格を表記してはならない。

二 差出人は、小包の内容品の実価の一部分のみを表記することができず、

2 小包の実価をこえて行なう価格の詐欺表記は、差出国の法令で定める司法上の訴追を受ける。

3 価格表記小包の差出人に対しては、差出しの際に無料で受

g) vente du colis aux risques et perils de l'expéditeur.

h) abandon du colis par l'expéditeur.

3. Les Administrations ont la faculté de ne pas admettre les instructions visées au § 2, lettres a), b) et g), lorsque leur législation ou leur réglementation ne le permet pas.

Section II

Conditions particulières d'admission

Article 23

Colis avec valeur déclarée

1. Les règles suivantes régissent la déclaration de valeur des colis avec valeur déclarée:

a) en ce qui concerne les Administrations postales;

1<sup>o</sup> faculté pour chaque Administration de limiter la déclaration de valeur, en ce qui concerne à un montant qui ne peut être inférieur à 1000 francs ou au montant adopté dans son service intérieur s'il est inférieur à 1000 francs.

2<sup>o</sup> obligation, dans les relations entre Pays, dont les Administrations ont adopté des limites différentes, d'observer, de part et d'autre, la limite la plus basse.

b) en ce qui concerne les expéditeurs:

1<sup>o</sup> interdiction de déclarer une valeur dépassant la valeur réelle du contenu du colis;

2<sup>o</sup> faculté de ne déclarer qu'une partie de la valeur réelle du contenu du colis.

2. Toute déclaration frauduleuse de valeur supérieure à la valeur réelle du colis est passible des poursuites judiciaires prévues par la législation du Pays d'origine.

3. Un réceptif doit être délivré gratuitement, au moment du dépôt, à tout expéditeur d'un colis avec valeur déclarée.

領証を交付する。

## 第二十四条 課金別納小包

- 1 課金別納小包は、到着局が受取人に請求する権利を有するすべての金額及び第十条の課金別納料を納付することを差出人が約束する場合に限り、引き受けることができる。
- 2 差出局は、十分な額の保証金の払込みを要求することができる。

## 第二章 配達及び転送の条件

### 第一節 配達

## 第二十五条 配達の一般的規則及び保管期間

- 1 小包は、一般に、できる限りすみやかに、かつ、名あて国における現行の法規に従つて受取人に配達する。
- 2 到着が受取人に通知された小包は、通知書の発送の日の翌日から起算して十五日又は最長一箇月の期間、受取人のために保管する。この期間は、名あて郵政庁の規則が許す場合には、例外として延長することができる。
- 3 到着通知書を発送することができなかつた場合には、保管期間は、名あて国の規則で定める期間とする。この期間は、留置とされている小包についても適用するものとし、一般に、条約の施行規則第一百七条に規定する遠隔の国については

小包郵便物に関する約定

Article 24  
Coût franc de taxes et de droits

1. Un coût franc de taxes et de droits ne peut être accepté que si l'expéditeur s'engage à payer toute somme que le bureau d'arrivée serait en droit de réclamer au destinataire ainsi que la taxe pour franchise à la livraison prévue à l'article 10.

2. Le bureau d'origine peut exiger le versement d'un gage suffisant.

## Chapitre II

### Conditions de livraison et de réexpédition

#### Section I

#### Livraison

#### Article 25

#### Règles générales de livraison. Délais de garde

1. D'une façon générale, les colis sont livrés aux destinataires dans le plus bref délai et conformément aux dispositions en vigueur dans le Pays de destination.

2. Tout colis dont l'arrivée a été notifiée au destinataire est gardé à sa disposition quinze jours ou, au plus, un mois à compter du lendemain de l'expédition de l'avis; ce délai peut être exceptionnellement prolongé si la réglementation de l'Administration de destination le permet.

3. Lorsque l'avis d'arrivée n'a pu être envoyé, le délai de garde est celui que prescrit la réglementation du Pays de destination; ce délai, applicable aussi aux colis adressés poste restante, ne peut, en règle générale, dépasser cinq mois pour les Pays éloignés (au sens de l'article 107 du Règlement de la Convention) et trois mois pour les